



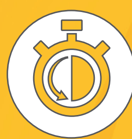
Attractivité maximale

Découverte facilitée du granulé



Appétence accrue

Ingestion de la dose létale



Rapidité d'action inégalée

Culture protégée dès l'application



Protection longue durée

Résistance au délitement



Epandage maîtrisé

Epandage en grande largeur



Efficacité Prouvée

XENON PRO®

APPÂT ANTI-LIMACES COLZACTIF®

DOSE DE 20 kg

FABRIQUÉ EN FRANCE

DE SANGOSSE

HOMOLOGUÉ sur plus de 60 cultures



www.ciblage-anti-limaces.fr



CHOISIR LE BON PRODUIT FAIT PARTIE DU PROGRAMME DES EXPERTS DE LA LUTTE ANTI-LIMACES

FABRIQUÉ EN FRANCE

À base d'ingrédients issus du COLZA

DE SANGOSSE

DE SANGOSSE
CIBLAGE
Anti-limaces





Cultures de plein champ

Cultures	Stades des cultures
Cultures oléagineuses (lin, pavot, sésame, tournesol, colza, soja, moutarde, coton, citrouille, carthame, bourrache, lin bâtard, chanvre, ricin) autres oléagineux à l'exception des cacahuètes	Du semis jusqu'à 7 feuilles développées(1)
Céréales à paille (blé, orge, avoine, seigle, triticale)	Du semis jusqu'à début montaison(1)
Pomme de terre	De la plantation jusqu'à fin sénescence(1) (2)
Betterave (sucrière, fourragère, potagère), navet et rutabaga, Légumineuses potagères fraîches (haricot vert, haricot frais écossé, pois non écossé, petit pois écossé, lentille fraîche), Légumineuses séchées (pois, haricots, lentilles, lupin, fèverole), (Maïs, maïs doux, sorgho, millet, moha, miscanthus)	Du semis jusqu'à 5 feuilles développées(1)
Brassicacées (chou-fleur, brocoli, chou pommé, chou de Bruxelles)	Du semis jusqu'au début de la formation des têtes(1)
Laitue et autres salades similaires (laitue, scarole, mâche, etc, y compris les brassicacées), épinard et similaires (pourpier, feuille de bette, etc), et fines herbes (ciboulette, persil, et autres fines herbes consommées fraîches)	Du semis jusqu'à la fin du stade rosette ou d'élongation de la tige principale(1)
Artichaut	De la plantation jusqu'à l'apparition des capitules(1)
Prairies	Du semis jusqu'à 5 feuilles développées(1) (3)
Gazon de graminée	Tous stades
Arbres fruitiers (agrumes, fruits à pépin, fruits à noyau, fruits à coque), Vignes pour raisins de table ou de cuve, Fraises, baies et petits fruits (mûres, framboises, myrtilles, groseilles, cassis, etc)	De la plantation jusqu'à fin floraison(1)
Cultures florales et ornementales	Tous stades

Cultures sous serres

Cultures	Stades des cultures
Fraises	De la plantation jusqu'à fin floraison(1)
Laitue et autres salades similaires (laitue, scarole, mâche, etc, y compris les brassicacées), épinard et similaires (pourpier, feuille de bette, etc), et fines herbes (ciboulette, persil, et autres fines herbes consommées fraîches)	Du semis jusqu'à la fin du stade rosette ou d'élongation de la tige principale(1)
Cultures florales et ornementales	Tous stades

(1) Intervention possible jusqu'à 7 jours avant le semis ou la plantation.
(2) Délai avant récolte : 7 jours.
(3) Prairie: dernière application au plus tard 49 jours avant mise en pâture.

Numéro de l'homologation : 2130075

- Porter des gants pendant le chargement et l'application
- Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu
- Ne pas stocker à plus de 35°C

Matière active...... Métaldéhyde 40 g/kg
Granulométrie...... 60 000 granulés/kilo
Usages homologués...... Traitements généraux, traitements du sol limaces et escargots
Doses homologuées...... 5 kg/ha
Dose totale autorisée...... 17.5 kg maximum par hectare et par an
Nombre d'applications...... 4 maximum
Ravageurs ciblés...... Limaces et escargots

Distributeur, détenteur de l'homologation :
DE SANGOSSE SAS - BP 5 - F47480 Pont-du-Casse France - 05 53 69 36 30

www.ciblage-anti-limaces.fr



- Remplir la trémie avec soin afin d'éviter de répandre des granulés au sol
- Respecter une ZNT de 5 mètres minimum en bordure de tout point d'eau, même à sec
- Ne pas appliquer de granulés en dehors du périmètre du champ traité (talus, fossé, chemin,...)
- Ne pas appliquer de granulés sur les bandes enherbées
- Respecter une dose maximale de 700 g de matière active / cycle cultural et par hectare toutes spécialités confondues formulées à base de métaldéhyde

Pour en savoir plus, consultez notre site www.ciblage-anti-limaces.fr

BMV COMMUNICATION

XENON PRO® AMM N° 2130087 – Composition Métaldehyde à 40g/kg. Marques déposées, homologation et fabrication : DE SANGOSSE - Lire attentivement les étiquettes avant toute utilisation et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Usages autorisés, mode d'emploi et doses : se référer à la notice et à l'étiquette et/ou www.desangosse.fr et/ou www.phytodata.com. DE SANGOSSE SAS au capital de 9 828 225 Euros – 300 163 896 RCS Agen - n° TVA intracommunautaire FR 57 300 163 896 Bonnel – BP5 - 47480 PONT DU CASSE agrément n° AQ01561 distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.